



Communiqué Formation Professionnelle Continue

Fédérations patronales et CFDT tentent de s'accaparer l'OPCO Santé et Médico-social !

La négociation de l'accord constitutif de l'OPCO¹ Santé s'est terminée mercredi 19 décembre 2018. Après d'âpres négociations, les employeurs ont fait le choix de tourner le dos au pluralisme de représentation syndicale, et de ne signer qu'avec la seule CFDT.

Il faut noter que la CFDT n'a été signataire d'aucun accord de désignation dans les Branches Professionnelles du champ des activités sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif dit BASS (CCNT51, CCNT66, CCNT CHRS, CCNT CLCC).

Il s'agit là d'un coup de force qui avait déjà connu un précédent en 2015, lorsqu'UNIFED² avait déjà décidé de signer avec la seule CFDT l'accord Formation Professionnelle de la BASS.

Malgré l'opposition entre autres de FO, cet accord avait vu le jour, et chacun aura pu apprécier ensuite comment UNIFAF³ a connu des difficultés de fonctionnement, ainsi que la mise en œuvre désastreuse du « CIF⁴ par points ».

Aujourd'hui, un scénario similaire pourrait se mettre en place, car les modalités de prise de décision décidées par la CFDT et les employeurs leur permettraient de tout décider entre eux, bafouant ce qui reste de paritarisme.

De plus, les signataires de cet accord scélérat font disparaître la représentation politique en Région, alors qu'elle existait jusqu'ici et que dans la plupart des OPCO nouvellement créés, cette déclinaison est prévue. FO indique d'ores et déjà qu'elle utilisera son droit d'opposition dans chaque Branche Professionnelle et discute en ce sens avec les autres organisations syndicales afin d'obliger les employeurs à revenir à la table des négociations.

Ils doivent écouter et surtout entendre les positions et revendications des organisations syndicales de salariés. L'enjeu est de permettre un fonctionnement de ce futur OPCO respectueux de la pluralité syndicale et de la démocratie sociale. Chaque organisation syndicale de salariés, dans le respect de ses prérogatives, doit disposer du même niveau d'information et avoir la possibilité de peser dans les prises de décision.

NON à la tentative de coup de force des employeurs et de la CFDT ! Reprise des négociations de l'OPCO Santé et Médico-social !

Paris, le 9 janvier 2019

Fédération des Employés et Cadres
54, rue d'Hauteville
75010 PARIS
01 48 01 91 91

Fédération des Services Publics et de Santé
153-155, rue de Rome
75017 PARIS
01 44 01 06 10

Fédération Nationale de l'Action Sociale
7, passage Tenaille
75014 PARIS
01 40 52 85 80

¹ Opérateur de Compétences qui viendront se substituer aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés OPCA

² Cette Union d'employeurs regroupait Fehap, Synéas, Fegapei, Centres de Lutte Contre le Cancer et Croix-Rouge Française

³ UNIFAF est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé qui devrait devenir l'OPCO Santé et Médico-Social

⁴ Congé Individuel de Formation